

Le Parquet National Financier protège Macron



AFP

Le Parquet National Financier: de gauche à droite, la magistrate Ariane Amson (aujourd'hui conseillère justice de François Hollande), la procureur Eliane Houlette, les vice-procureurs Monica d'Onofrio et Patrice Amar, et la procureur Lovisa-Ulrika Delaunay-Weiss, le 3 mars 2014.

Le Parquet National Financier « aux abonnés absents » en ce qui concerne les « Affaires » touchant de près le président Emmanuel Macron, à quelques jours de l'élection présidentielle. Il s'était pourtant montré bien plus performant en ce qui concerne le cas « Fillon », également aux approches de l'élection 2017 et pour des « opérations » bien moins importantes financièrement : quelques costumes et un emploi fictif concernant son épouse, alors qu'avec Emmanuel Macron il s'agirait de quelques millions d'euros.

Il y a le problème « McKinsey » certes et quelques autres cabinets de conseil, présenté par les sénateurs comme « un phénomène tentaculaire ». Des conseils chèrement rémunérés (379 millions d'euros en 2018 et jusqu'à 894 millions en 2021) et pour quels résultats...on se le demande ? Et voilà qui est encore plus grave, si c'est possible : la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique précise que Emmanuel Macron

a déclaré 156.000 euros de patrimoine en 2014 et 500.000 en 2022.

Ce qui laisse perplexe c'est qu'il aurait avoué (à qui ?) qu'il avait perçu près de trois millions d'euros entre 2009 et 2013.

Selon les investigations de deux journalistes, Jean-Baptiste Rivoire et Gauthier Mesnier et « selon une source anonyme », Emmanuel Macron aurait reçu une commission très importante, en 2012, à l'occasion du rachat par Nestlé d'une filiale de Pfizer (9 milliards d'euros) alors qu'il occupait le poste d'associé-gérant à la banque Rothschild. Commission qui aurait été versée « sur des structures opaques des paradis fiscaux ».

Lors de ce rachat, la banque Rothschild aurait pu « empocher » entre 45 et 135 millions d'euros et, toujours selon les mêmes sources, Emmanuel Macron aurait « très probablement » touché entre 5 et 10 millions d'euros de « Bénéfices Industriels et Commerciaux » ?

Or, il n'a déclaré, en 2014, que 720.000 euros pour l'ensemble des « BIC » perçus en 2012 !

Une personnalité proche de la banque Rothschild (anonyme bien sûr) explique à ces deux journalistes que « cette banque franco-britannique aurait conclu des « arrangements » avec Bercy, dans les années 2000, pour que « ces honoraires ne soient pas fiscalisés en France ». Cette même source (décidément bien bavarde) poursuit en affirmant « *qu'une partie de ces rémunérations sont versées sous forme de salaire en France et que la partie la plus importante le serait à l'étranger, dans des trusts qui ne sont même pas aux noms des « associés-gérants » ou de la banque* ».

Vrai ou faux ? Mais cela ne méritait-il pas une enquête plus approfondie du Parquet National Financier, aussi rapide que celle qui avait « frappé » François Fillon, c'est-à-dire avant le premier tour ? Quant aux médias, ils se montrent bien plus

silencieux sur « ces quelques dizaines de millions d'euros que sur « les costumes » de François Fillon !

Manuel Gomez